

## Dossier d'inscription permis hauturier 2022

**Renseignements & inscriptions 2022** : Le bateau école vous accueille sur rendez-vous au 196 RUE DE LA CHAPELLE, JARRY. 0690 50 30 97  
Organisation de votre inscription au permis : **A lire & à conserver** - Les liens en bleu sont accessibles depuis « [bateauxecolesguadeloupe.com](http://bateauxecolesguadeloupe.com) »

### 1/PREINSCRIPTION et CODES D'ACCES DES LE REGLEMENT DE LA FORMATION

Par virement (RIB ci-dessous) par chèque ou espèces. Vous permettant de réserver votre place

**Envoyez un texto** au 0690 50 30 97 avec vos Noms, Prénoms et email, le code d'Accès aux Cours & tests en ligne vous sera transmis par mail afin de vous préparer à votre rythme.

J'accède aux cours en ligne

#### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

BATEAUX ECOLES DE GUADELOUPE	Code Banque	Code guichet	Code BIC
196 RUE DE LA CHAPELLE JARRY	10107	00473	BREDFRPPXXX
97122 BAIE MAHAULT			
	Numéro de compte	Clé	
Règlement par VRT, Chèque	00135031976	72	
Espèces ou Carte.			
	Domiciliation: BRED BAIE MAHAULT JARRY		
	Numéro de compte bancaire international : FR76 1010 7004 7300 1350 3197 672		

### 6/ COURS THEORIQUES.

-Sur 4 soirs de 17h30 à 20h30.

Munissez-vous de stylo, crayon à papier,

Calculatrice, feuilles. Clé USB



### 7/ ENTRAINEMENTS aux examens

- sur les tests sur clé USB accès illimité.

- en salle de 10H à 12H ou 13 H30 à 15H 30 sur réservation.

Les lundis, mardis, jeudis & vendredis précédents les examens.

Pendant les cours côtiers ou hauturiers sans réservation

(Voir calendrier sur site).

### 8/ COMPLETEZ IMPERATIVEMENT LA FORMATION

par les examens blancs

Seuls garants de votre réussite :

### 2/ Complétez ce dossier d'inscription :

Le dossier doit être remis le plus tôt possible pour réserver Votre place.

-Photos d'identité en couleur conforme : (Tête droite, sans sourire Ni boucles d'oreilles, Chevelure et haut des épaules apparents) nom et prénom au verso.

-Demande d'inscription A remplir & signer. Noter le numéro du Timbre dématérialisé

-Photocopie de votre Passeport / (CNI recto verso sur 1seule page).

-Le contrat « Bateau école de JARRY ». A compléter, en 2 exemplaires.

-L'original de votre permis cotier.

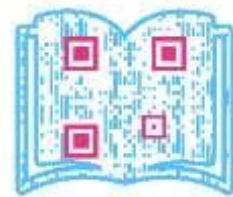
Noter la date et mode de règlement. (Numéro de chèque).

### 9/ A L'EXAMEN :

Localisation : à la direction de la mer – pointe

Fouillole, derrière la faculté,

Aux phares et balises.



MUNISSEZ-vous :

D'une pièce d'identité

RV 20 minutes Avant la convocation (début d'épreuve.) Tout retard

entraînant une réinscription payante

Prévoyez d'arriver une demi-heure en avance devant le bâtiment « A »,

### 3/ TRANSMETTEZ LES PIECES DE VOTRE DOSSIER

« J'envoie mon dossier scanné en ligne. »

Dossier par pièces individuelles en PDF photo en jpeg sur [bateauxecolesguadeloupe.com](http://bateauxecolesguadeloupe.com)

Ou dans la boîte aux lettres du bateau école sous le grand panneau à gauche,

Sous enveloppe Avant Le dernier jour de dépôt des dossiers, Confirmez par sms .

Des sessions à horaires particulières peuvent être choisies par les groupes Dès 5 candidats.

Nous proposons également les cours particuliers

Efficaces Pour vous préparer à Votre Rythme

ou nous adapter à vos besoins

Assurant une excellente préparation: Formule de 2 heures à 120€

### 4/CONFIRMEZ LE CHOIX DES DATES DE VOTRE SESSION THEORIQUE

ET D'EXAMEN. Calendrier en ligne sur [bateauxecolesguadeloupe.com](http://bateauxecolesguadeloupe.com). Vous pouvez

Choisir une session au choix sur un an. A défaut sur la première Session disponible.

Promotion hauturier à 489€

Avec la formation CRR Radiotéléphonie Offerte

(D'une valeur de 140€)

### 5/ LES COURS EN LIGNE

Réalisez idéalement les cours en ligne à l'avance pour préparer vos cours théoriques en salle.

Si vous changez d'adresse IP, 20 minutes sont nécessaires avant de pouvoir vous

Reconnecter. Si vous rencontrez un problème, prenez une photo ou capture

D'écran que vous envoyez par whatsapp au 0690 50 30 97.

Scannez ce QR CODE pour intégrer

Le groupe d'informations.

A bientôt !



## CONTRAT DE FORMATION 2022 PERMIS HAUTURIER 196 RUE DE LA CHAPELLE, JARRY- BAIÉ MAHAULT



Représentée par Mr Harold MAILLET RESPONSABLE DE FORMATION

**Et d'autre part,**  Mr,  Mme, Nom & Prénoms (ou représentant légal) :

.....

Né(e) le : ..... A : ..... (Dép.) : .....

Domicilié(e) à : .....

CP / Ville : ..... / .....

Tel portable : ..... Email.....

**Choix de la session de cours théoriques souhaitée en fonction des places disponibles.....**

**Choix de la session d'examen souhaitée en fonction des places disponibles.....**

**Il est convenu ce qui suit : OBJET DU CONTRAT :** Permis mer HAUTURIER

L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis afin de le présenter aux épreuves théoriques du permis HAUTURIER

**DESCRIPTION DE LA FORMATION :** Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement effectuera une formation théorique évaluée à 24H de théorie en présentiel et d'entraînements. Ce volume de formation est susceptible d'être augmenté d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007

**DEMARCHES ADMINISTRATIVES :** Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place les démarches et formalités nécessaires en vue de l'enregistrement de son dossier d'examen théorique. Le candidat est avisé par l'établissement des documents à fournir pour constituer son dossier. L'établissement s'engage à le déposer, une fois complet dans les meilleurs délais. **RÉSILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT : Durée :** Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois. Ces délais part à compter de la date de signature du présent contrat. Passé ces délais, le contrat sera résilié de plein droit. **Suspension :** Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, pour une durée de 6 mois, au-delà il sera résilié de plein droit. **Résiliation :** Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur de l'établissement. En cas de rupture pour cas de force majeure, la facturation sera opérée à partir des tarifs unitaires en vigueur de chaque prestation indivisible. Le contrat sera résilié ou rompu après solde de tout compte. Dans ce cas, le dossier, qui est la propriété du candidat, lui est personnellement restitué à sa demande. Le contrat est résilié de plein droit dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner par l'autorité préfectorale. **PROGRAMME et DEROULEMENT DE LA FORMATION :** L'établissement délivre une formation conforme aux objectifs contenus dans le Décret du 28/07/2007. Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec le candidat et lui est communiqué. Chaque objectif enseigné dans la séance donne lieu à une évaluation. L'établissement tient le candidat informé de sa progression. Pour chaque objectif, le déroulement sera le suivant : - Présentation de l'exercice : (objectif, valeur, explications et démonstration) - Réalisation de l'exercice et évaluation du moniteur. - bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs. **MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES :** L'établissement mettra en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour atteindre le niveau de performance requis. La formation théorique dispensée dans l'établissement sera exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant au permis enseigné. Les bateaux utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur.

**OBLIGATIONS DES PARTIES** L'application des dispositions du présent contrat doit être conforme au décret 2010-170 du 23/02/10 modifiant le décret du 02 Août 2007, relatif à l'enseignement de la conduite des navires de plaisance à moteur. L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques en fournissant les moyens nécessaires, sous réserve que le candidat ait atteint le niveau requis et dans la limite des places d'examen attribuées à l'établissement par l'administration En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation complémentaire, l'établissement s'engage à représenter le candidat dans les meilleurs délais. Le candidat S'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation. En cas de non respect par le candidat des prescriptions pédagogiques ou du calendrier de formation, l'établissement se réserve la possibilité de Surseoir à sa présentation aux épreuves théoriques du permis. Le responsable de l'établissement en informera le candidat et lui proposera un calendrier de formation complémentaire. Après mise en conformité avec les prescriptions de l'établissement, le candidat sera présenté aux épreuves du permis de conduire. Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidats...). **Règlement des sommes dues :** Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout

défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat. Sauf accord préalable signé des parties, le solde du compte devra être réglé avant chaque passage de l'examen. **Respect du calendrier :** Le candidat est tenu de respecter le calendrier prévisionnel de formation. **Désaccord :** Dans le cas de désaccord entre les parties, le litige sera porté devant un médiateur, ou à défaut, devant la juridiction territoriale compétente. **ANNULATION DES LEÇONS OU EXAMENS** Toute leçon ou cours non décommandé par le candidat au moins 48 heures ouvrables à l'avance sera du et facturé, au tarif des cours particuliers (160€ pour 2 heures), et ne sera pas reporté ni ne donnera lieu à remboursement sauf cas de force majeure dûment justifié. Cette même règle s'applique dans le cas d'une formation globale par forfait ou stage. L'établissement d'enseignement se réserve la possibilité d'annuler des cours ou leçons sans préavis en cas de force majeure. Dans tous ces cas, les leçons déjà réglées donneront lieu à un report. **Si un candidat décide de ne pas se présenter à une épreuve, il devra en avvertir le centre de formation au minimum une semaine à l'avance sous peine de perdre les frais afférents à cette prestation. Réinscription : (150€+38€ de timbres).**

<b>FORMATEURS PERMIS COTIERS &amp; HAUTURIERS</b>	<b>Mr MAILLET Harold</b> Autorisation 22090 DDAM	<b>Mme JEANNE Cynthia</b> Autorisation 21856 DDAM
<b>PROGRAMMES &amp; TARIFS DES PRESTATIONS FORFAITAIRES. (Possibilité de régler en 3 x sans frais)</b>		<b>Nbre d'heures</b>
<b>FORFAIT REUSSITE, Prix total TTC hors options : THEORIE :</b> -Inscription, dossier, Accès aux cours en ligne -Cours collectifs & 24H. - entraînements : 18H. Lieu de formation : 196 rue de la chapelle, Jarry <b>MATERIEL :</b> Compas & règle Cras (mis à disposition gratuitement). (Option achat à 40€). - HORS Carte 9999 hauturière à 40€ - HORS TIMBRES FISCAUX 38€		36H
<b>TOTAL AVEC OPTIONS OU TARIF DE GROUPE :</b>		489€
<b>MODALITES DE PAIEMENT</b> (esp.chq vrt)	Montant, n° chèque, banque date	Reste du :

**Accès Cours en ligne (transmis au paiement de la formation.) Code : .....**

**<https://bateauxecolesguadeloupe.com> : « J'accède aux cours en ligne »**

Fait à ..... Le ..... *En 2 exemplaires,*  
Pour l'établissement, Le Candidat, Le représentant légal

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »

## Demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

- Eaux maritimes :** Extension « hauturière »
- Eaux intérieures :** Extension « grande plaisance eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

### Identification du demandeur

Madame  Monsieur

Nom de famille	[suivi du nom d'usage s'il y a lieu]	Prénoms (ou complet dans l'ordre de l'état-civil)
Né(e) le	A	
Nationalité		
Adresse complète :		
Numéro	Extension	Nom de la voie
Code postal	Localité	Pays
Téléphone	Courriel	

Numéro du candidat(e) [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

### Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription

Une photographie d'identité récente et en couleur **(1)**

Original du titre permettant l'inscription à l'extension et éventuellement des autres titres

**(1)** Les titulaires d'un permis délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :	le,
Signature	Timbre fiscal correspondant au droit d'inscription 38€
	Numéro du timbre:
	(à coller ici par le demandeur)